

Crédits supplémentaires pour 2020 (2ème série)**Rapport sur le préavis N° 2020/41**

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. Dupuis, 56 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leur demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances vote les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend acte des dépenses inférieures à ce montant qui sont du ressortant de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 23 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble, on relève 4 autorisations d'achats et 1 crédit d'investissement. Deux demandes de crédits supplémentaires concernent plusieurs directions (multidirection), s'agissant en effet de la prise en charge par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules propres aux autorisations d'achats 2020.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence délégée	Autorisations d'achats	dont compétence délégée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	3	1				3
SE	11	8	2	2		13
SCS	11	1				11
LEA	11	4				11
EJQ	6	3				6
FIM	3	1				3
SIL	6	3			1	7
MULTI			2			2
Totaux	51	21	4	2	1	56

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	14'470'000			14'470'000
SE	-17'300	55'000		37'700
SCS	4'429'200			4'429'200
LEA	2'440'400	-50'000		2'390'400
EJQ	-142'500			-142'500
FIM	450'000			450'000
SIL	38'300			38'300
MULTI				0
Totaux	21'668'100	5'000	0	21'673'100

Commission des finances

Budget de fonctionnement

Hormis la demande de crédit supplémentaire en lien avec la prise en charge du déficit du CSM, les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Tel qu'évoqué ci-dessus, la demande de crédit supplémentaire relative la prise en charge de la couverture de déficit du Centre sportif de Malley (CSM) SA (CS II/26, CHF 4.2 millions) a quant à elle suscité un large débat et a été refusée par 5 non, 2 oui et 5 abstentions. Ce faisant, les membres de la COFIN ont accepté l'amendement suivant : « total des crédits supplémentaires ~~23'581'700.00~~ 19'381'700,00 » modifiant la conclusion A

Autorisations d'achats

Néant.

Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Néant.

A l'issue des discussions, la Commission des finances propose :

De ne pas accepter le CS II/26 « Couverture de déficit du Centre sportif de Malley (CSM) SA » pour un montant de CHF 4.2 millions et d'amender la conclusion 1. A. du préavis N° 2020/41 ainsi :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
A.	Budget de fonctionnement	CHF	CHF
	Total des crédits supplémentaires	19'381'700.00	-1'913'600.00
			17'468'100.00

Au vote la conclusion 1. A. amendée et les conclusions 1. B. et 1. C. du préavis N° 2020/41 sont acceptées par 13 oui (unanimité).

Monsieur Brayer, rapporteur

Lausanne, le 5 novembre 2020